

POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10 A MONTRAVEL



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: **23/03/2012** 8h00

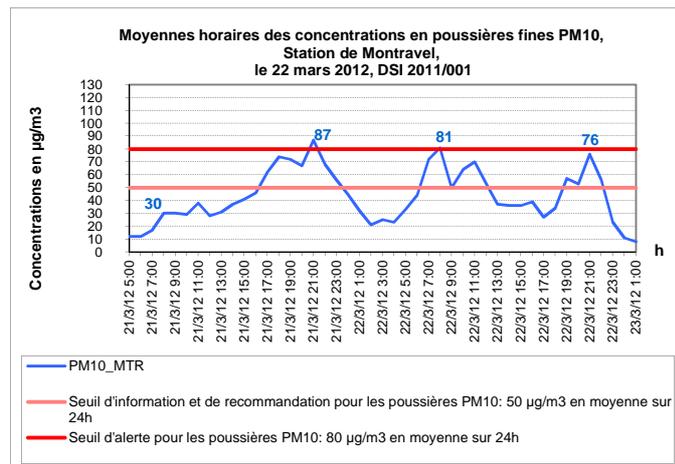
Observations: **Jeudi 22 mars 2012 - constat de dépassement**
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation

Dans le secteur de Montravel, Scal-Air a enregistré de fortes concentrations en poussières fines en suspension dans l'air 'PM10', polluant majoritairement d'origine industrielle, à partir du 21 mars 2012. Le seuil de recommandations et d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures), a été dépassé le 22 mars à 11h, avec une valeur de 51 µg/m3.

Les concentrations horaires mesurées jusqu'à la mi-journée du 22 mars sont restées moyennes à fortes, et sont progressivement redescendues à des valeurs moyennes, puis faibles. Le dépassement de seuil s'est terminé à 19h. Notons que la hausse des niveaux de PM10 mesurée entre 17h et 23h n'a pas causé de nouveau dépassement de seuil.

Zones concernées	Montravel, quartiers situés à l'Est du site de Doniambo.
Début de l'épisode	Jeudi 22 mars, 11h
Fin de l'épisode	Jeudi 22 mars, 19h
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Durée du dépassement	8 heures
moyenne maximale sur 24h glissantes	53 µg/m3, mesurée entre les 21 et 22 mars 2012 à 14h
Moyennes journalières	38 µg/m3 le 21/03/2012 44 µg/m3 le 22/03/2012



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France : les vents faibles à très faibles (de 0 à 5 kt) de secteurs variables ont favorisé entre le 21 et le 22 mars l'accumulation de poussières fines en suspensions PM10 dans l'air ambiant de Nouméa.

Ces poussières fines, dont le diamètre est inférieur à 10 µm, sont d'origines variées, selon les sources d'émissions (naturelle ou humaine). A Nouméa, les hausses des niveaux de poussières PM10 sont essentiellement liées à l'activité industrielle, mais aussi au trafic routier ou à d'autres sources ponctuelles intégrant des phénomènes de combustion.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m3 en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m3.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il est préconisé de :

- pour les enfants de moins de six ans : ne pas modifier les déplacements indispensables mais éviter les promenades et les activités à l'extérieur;
- pour les enfants de six à quinze ans : ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux ;
- pour les parents et tous les personnels s'occupant d'enfants: être vigilant vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et prendre un avis médical si nécessaire;
- pour les adolescents et les adultes: ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ; déplacer dans la mesure du possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur ;
- pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion: adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref:

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure